

# Organisation de la production d'eau potable en Martinique

CEB du 4 juin 2020



# Sommaire

- Acteurs de la production / Adduction de l'eau potable en Martinique
- Découpage Technique
- Découpage Administratif
- Echanges entre collectivités
- Quelques chiffres clés

# Quelles sont les structures concernées ?

- 4 Maitres d'ouvrage ; CA Espace Sud, CA Centre Martinique, CA Pays Nord Martinique, Collectivité Territoriale de Martinique
- 4 Maitres d'ouvrage dissous ; SICSM, SCNA, SCCCNO, Ville du Morne Rouge (compétence transférée à la CAPNM au 1/01/2017)
- 3 opérateurs ; SMDS, SME, Odyssi (maitrise d'œuvre déléguée par la CACEM))
- Services de l'Etat concernés ; Agence Régionale de Santé, DEAL (Police de l'Eau, MISEN), SIDPC (Préfecture gestion de crise)

# Structuration Technique des réseaux

La Martinique est divisée en 5 zones techniques distinctes interconnectées entre elles sur certaines zones ;

- Le Nord Caraïbe
- Le Nord Atlantique
- Le Centre (FdF)
- Le Centre / Sud
- Morne Rouge



# Réseaux adduction Cote Nord Caraïbes (7 communes / Ex-SCCCNO)

Plusieurs sources et forages alimentent la canalisation d'adduction principale qui longe la côte caraïbes.



# Réseaux adduction Côte Nord Atlantique (8 communes / Ex-SCNA)

Une canalisation principale qui longe la côte atlantique et quelques communes autonomes.

L'usine de Vivé est sous maîtrise d'ouvrage de la CTM.



# Réseaux adduction de Morne Rouge (1 commune)



# Réseaux adduction de « l'hyper » Centre (2 communes / Ex-FdF et Schoelcher)





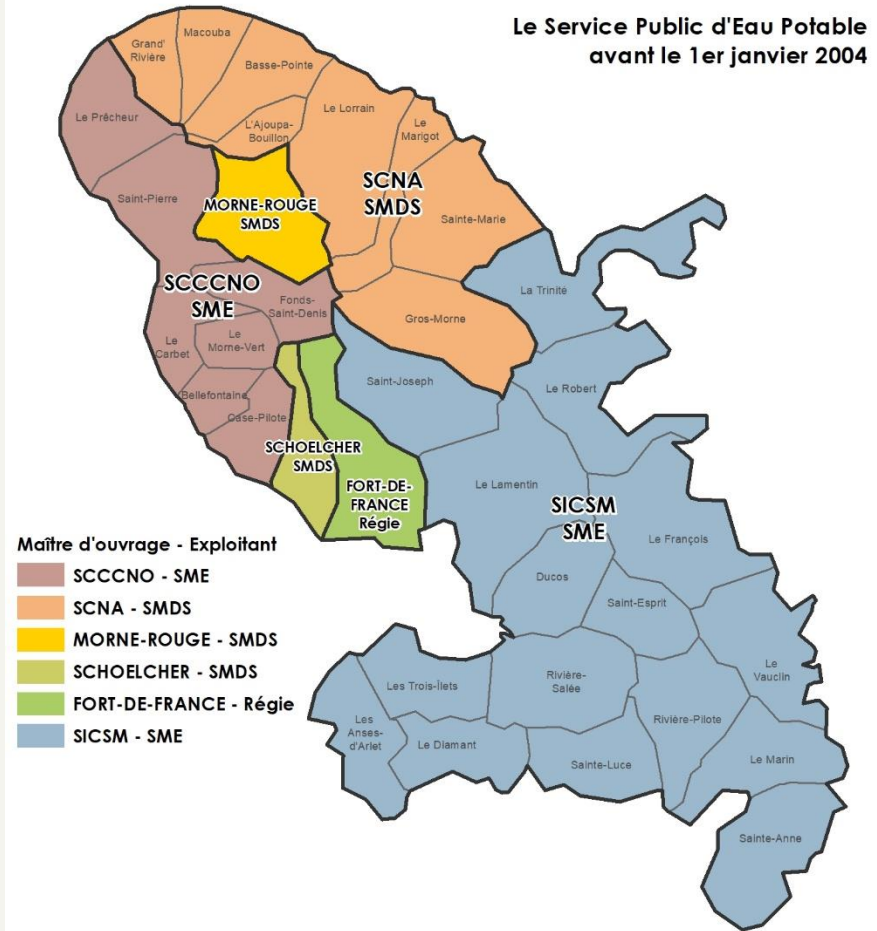
# Réseaux adduction du Centre/Sud (16 communes / Ex-SICSM)



# Evolution de l'organisation administrative de la gestion de la production de l'eau potable avant 2004

(Binôme Maître d'Ouvrage / opérateur)

- ↔ Fort de France / Régie communale
- ↔ Morne Rouge / Régie communale
- ↔ SCCCNO / DSP SME
- ↔ Schoelcher / DSP SMDS
- ↔ SCNA / DSP SMDS
- ↔ SICSM / DSP SME



# Evolution de l'organisation administrative de la gestion de la production de l'eau potable à partir de 2004

2004 ; Création de la CACEM avec prise de compétence de l'eau et l'assainissement.  
Naissance d'Odyssey.

(Binôme Maître d'Ouvrage / opérateur)

➤ CACEM :

Fort de France / Odyssey  
Schoelcher / DSP SMDS  
Lamentin St Joseph / DSP  
SME-SICSM

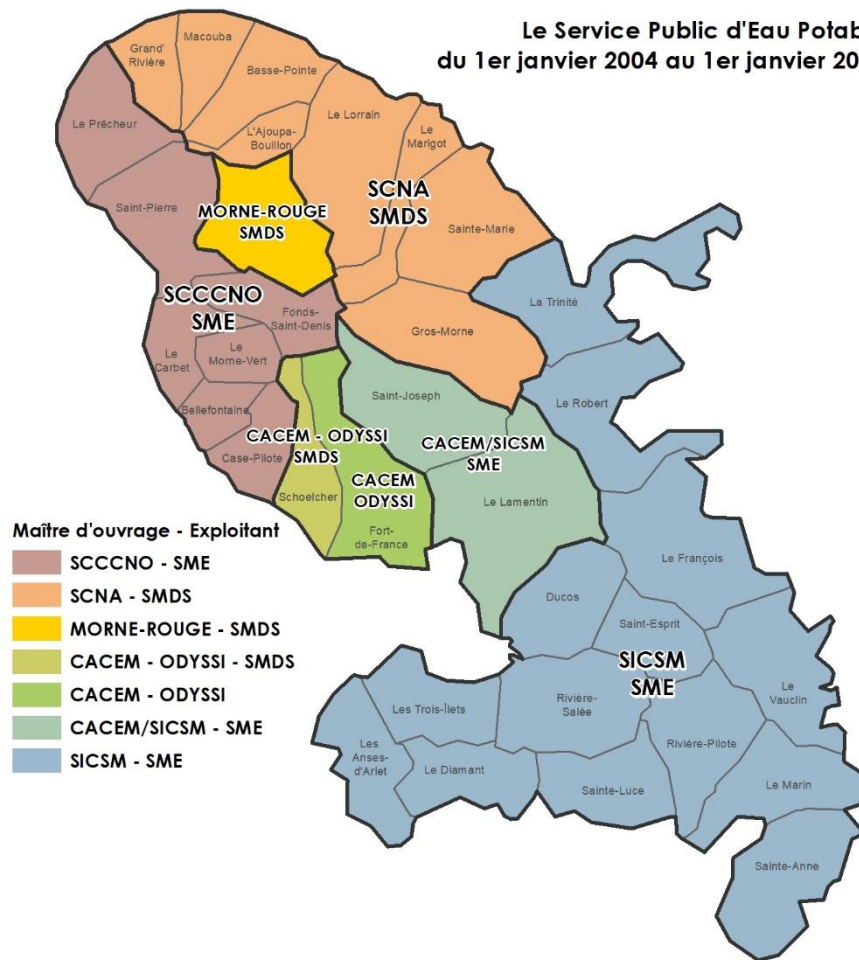
➤ Morne Rouge / Régie communale

➤ SCCCNO / DSP SME

➤ SCNA / DSP SMDS

➤ SICSM (hors Lamentin St Joseph) / DSP  
SME

Le Service Public d'Eau Potable  
du 1er janvier 2004 au 1er janvier 2015



# Evolution de l'organisation administrative de la gestion de la production de l'eau potable à partir de 2015

2015 ; Reprise de l'exploitation du Lamentin, St Joseph et Schoelcher par Odyssi

(Binôme Maître d'Ouvrage / opérateur)

↪ CACEM :

Fort de France, Lamentin,  
St Joseph / Odyssi  
Schoelcher / PS SMDS

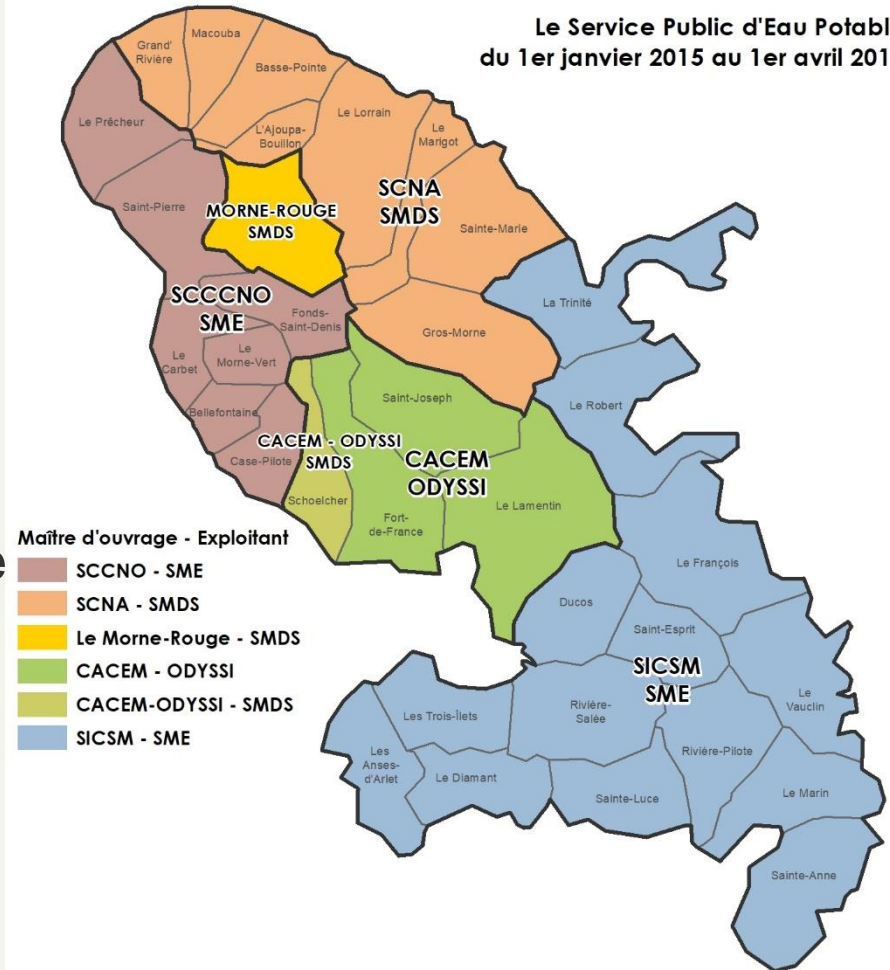
↪ Morne Rouge / Régie communale

↪ SCCCNO / DSP SME

↪ SCNA / DSP SMDS

↪ SICSM / DSP SME

Le Service Public d'Eau Potable  
du 1er janvier 2015 au 1er avril 2016



# Evolution de l'organisation administrative de la gestion de la production de l'eau potable à partir de 2017

2017 ; Prise de compétence de l'eau et l'assainissement par le CAESM et CAPNM (Binôme Maître d'Ouvrage / opérateur)

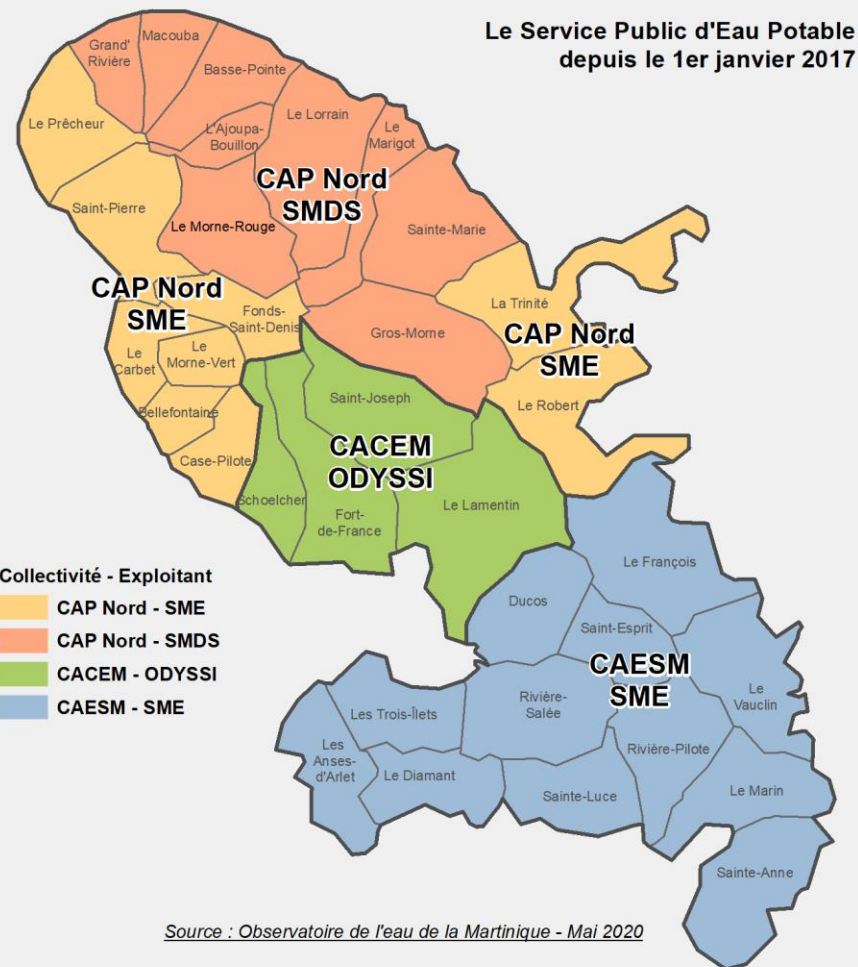
(Binôme Maître d'Ouvrage / opérateur)

↪ CACEM :

Fort de France, Lamentin,  
St Joseph / Odyssi  
Schoelcher / PS SMDS

↪ CAESM / DSP SME

↪ CAPNM / DSP SMDS et SME



# Evolution de l'organisation administrative de la gestion de la production de l'eau potable à partir de 2020

(Binôme Maître d'Ouvrage / opérateur)



**CACEM :**

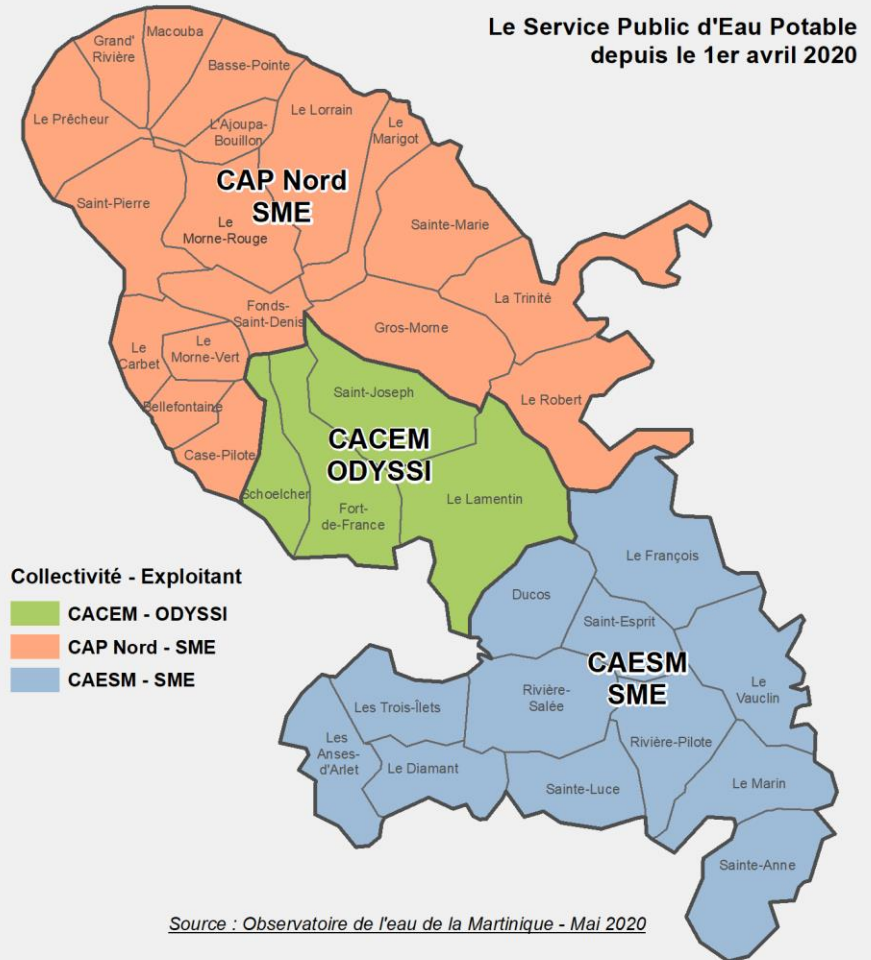
Fort de France, Lamentin,  
St Joseph / Odyssi  
Schoelcher / PS SMDS



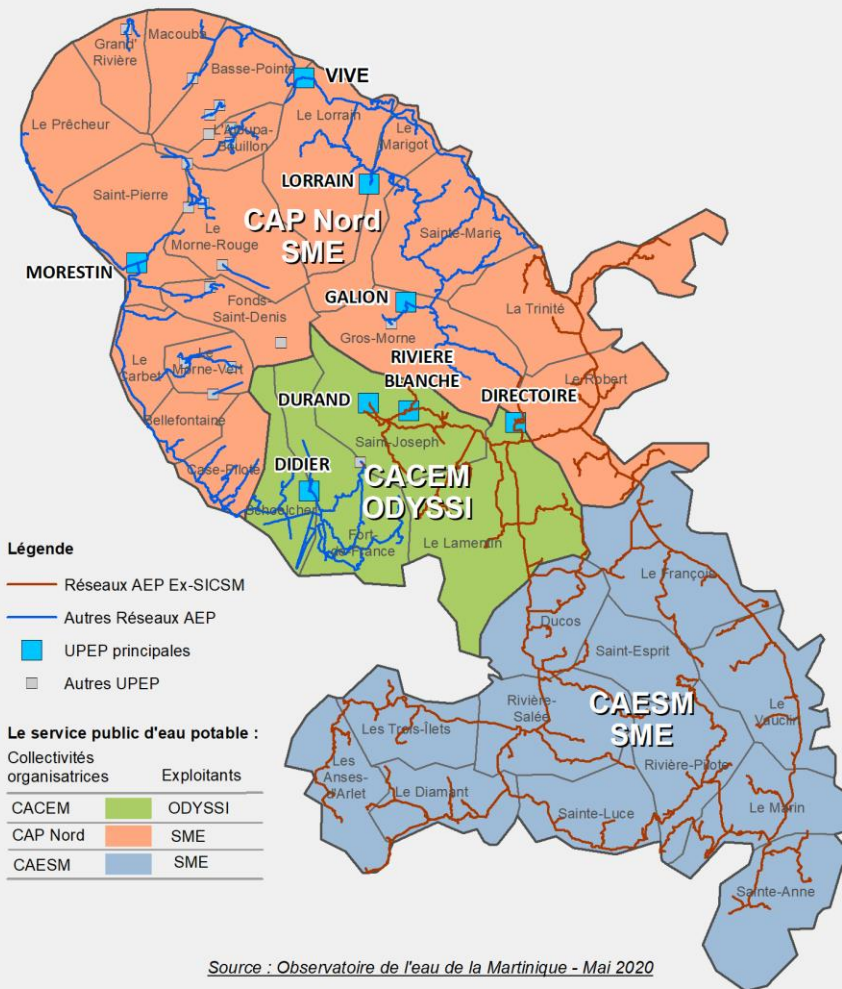
**CAESM / DSP SME**



**CAPNM / DSP SME**



# Superposition de l'organisation technique initiale et administrative à partir de 2020

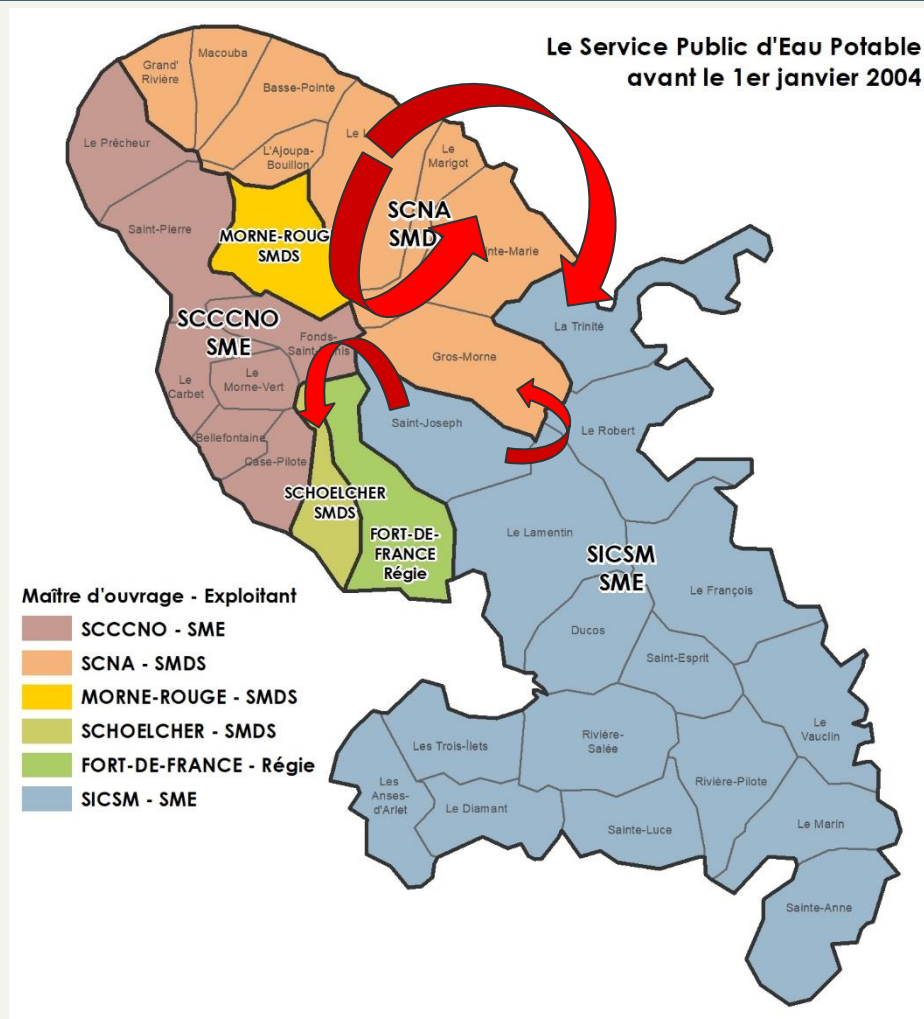
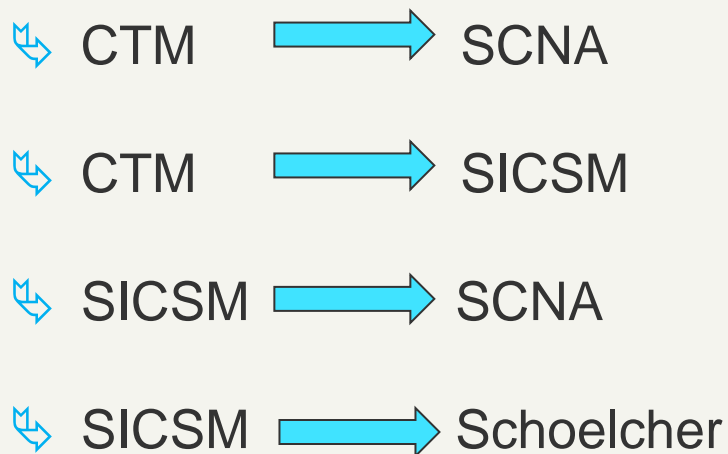


# Les échanges d'eau avant 2004

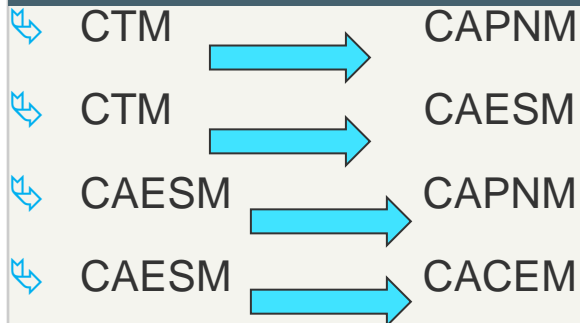
- Les échanges sont matérialisés par des conventions de vente et d'achat d'eau en gros signées entre les maitres d'ouvrage concernés.
- Ces conventions ne cadraient pas les volumes minimum à acheter et le prix était construit uniquement sur la part variable. Pas de sécurisation financière des installations de secours (Vivé).
- La construction des prix de l'eau de l'ensemble de ces conventions était basée sur le prix de l'eau de vente de l'usine de Vivé ( eau la plus chère du territoire).



# Les échanges d'eau avant 2004



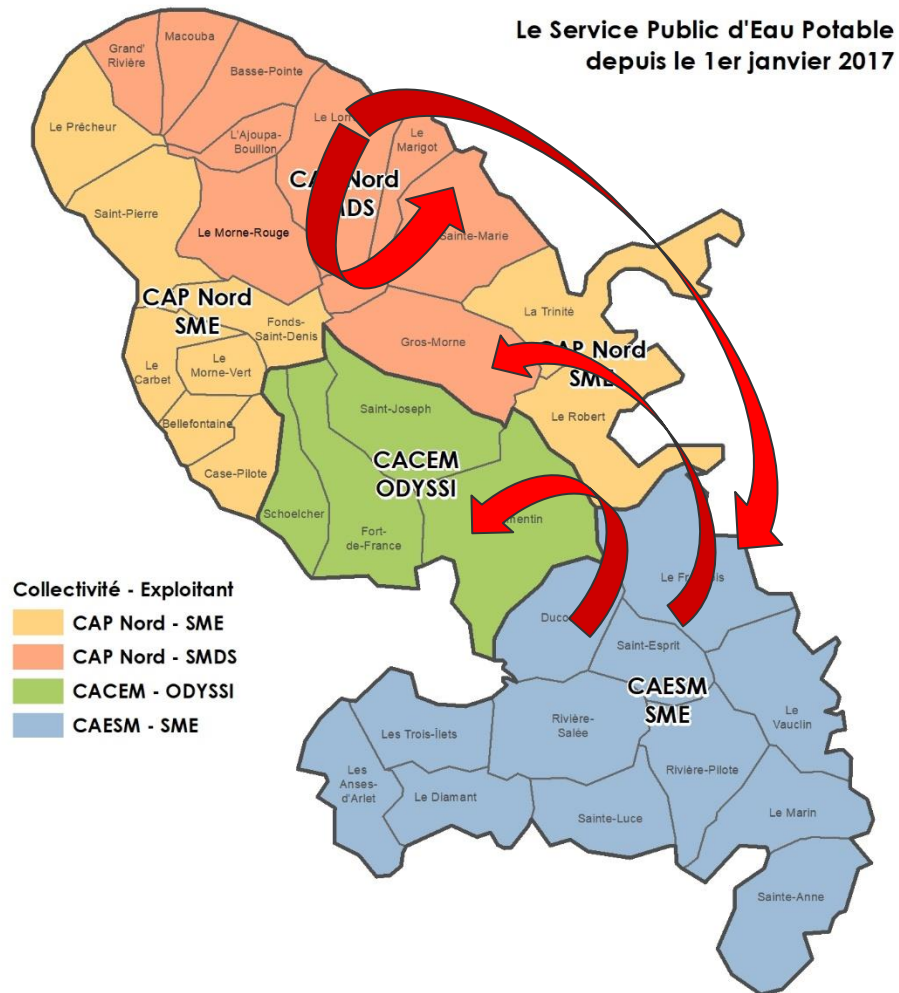
# Les échanges d'eau depuis 2017



➤ Physiquement les échanges n'ont pas changé. Seuls les maîtres d'ouvrage et les périmètres ont évolué.

➤ Au fil des modifications des périmètres administratifs, les conventions d'échange d'eau entre les collectivités sont devenues caduques. En 2017, il n'existe plus aucune convention entre les collectivités.

➤ A noter qu'en 2009, le Conseil Général de Martinique a augmenté le prix de l'eau de Vivé de 11 c€ à 56,5 c€. Cette augmentation a impacté l'ensemble des échanges entre les collectivités.



# Rôle des services de l'Etat

- Le contrôle de la qualité de l'eau potable est organisé par l'Agence Régionale de Santé. Les prélèvements sont réalisés par le Laboratoire Territorial d'Analyses. Ces prélèvements sont analysés par le LTA, par le laboratoire de la Drôme et celui d'Eichrom.
- L'ARS a également une mission d'inspection-contrôle du bon fonctionnement des établissements garants de la sécurité sanitaire de la population.
- La DEAL, à travers son service de la Police de l'Eau, autorise et contrôle le respect des périmètres de protection des captages, les débits réglementaires ainsi que les rejets des usines de production.

# La qualité de l'eau potable en Martinique

➤ Qu'on le dise haut et fort ;

↪ L'eau du robinet est d'excellente qualité sans micro-polluants, chlordécone notamment. Attention au effet d'annonce (dépassement 0,12 et 0,13  $\mu\text{g/l}$  en chlordécone sur la production de Vivé. Norme totale micro-polluant 0,5 $\mu\text{g/l}$ )

↪ Conformité bactériologique > 98 %

# Les chiffres clés

- ↪ Nbre d'habitant ; 383 000 habitants en 2018 avec une diminution de presque - 0,5 % / an.
- ↪ Nbre de captage en rivières ; 20
- ↪ Nbre de forages ; 4
- ↪ Nbre de sources ; 10
- ↪ Volumes annuels produits ; 40 Mm<sup>3</sup>
- ↪ Volumes annuels consommés ; 22,5 Mm<sup>3</sup>
- ↪ 10 % de rendement à l'échelle du Territoire représentent environ 12 000 m<sup>3</sup>/jour

# Les problématiques actuelles

- La disponibilité de la ressource est abondante mais mal répartie dans le temps et dans l'espace. Phénomène qui va s'accroître avec le changement climatique.
- La répartition du patrimoine de chacune des 3 EPCI doit être finalisée.
- Les échanges d'eau entre les collectivités (ex : CACEM / CAESM) ont besoin d'être sécurisés juridiquement et techniquement.
- La défiance de la population vis-à-vis de l'eau du robinet.
- L'amélioration de la continuité du service.
- L'Etat des réseaux , l'inertie des investissements ,
- Une gouvernance éclatée sur le territoire
- Le prix élevé de l'eau notamment au regard des revenus des ménages.

# Propositions de l'ODE

- Travailler sur la gouvernance (**à minima sur la mutualisation de la gestion de la ressource**)
- Finaliser les transferts de patrimoine entre EPCI
- Travailler sur les investissements de secours (équipements à déclencher en cas de besoin)
- Travailler sur les investissements résilients (Risques sismiques notamment)
- Combattre les fausses idées répandues dans le grand public et apporter les réponses claires et transparentes
- Accompagner les investissements dans les réseaux
- Communiquer sur la consommation de l'eau « responsable » en période de carême

# Les prix de l'eau

**Prix TTC base facture 120 m<sup>3</sup> / an (part fixe + part variable)  
pour un abonné du service eau potable**

- **CACEM 2,74 €/m<sup>3</sup> soit 328 €/an** (au 1/01/2019)
- **CAESM 2,76 €/m<sup>3</sup> soit 331 €/an** (au 1/01/2019)
- **CAPNM 2,50 €/m<sup>3</sup> soit 300 €/an** (au 1/01/2020)

**Ces prix ne comprennent pas le service assainissement**



Merci de votre attention